

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

### SEANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> avril 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Étaient présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNE, M. OCHEM, Mme FRANCCQ, M. MAZODIER, M. NASSIEU-MAUPAS, M. MONTAUT, M. CABANES, M. DUMONT, M. BALMORI, M. COLLET, Mme LAHERRE-SOUVIRAA, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, M. BAYSSAC, Mme LABOURET, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. RIBETTE.

S'étaient fait représenter : Mme PINTO (représentée par M. JACOTTIN), Mme AUCLAIR (représentée par M. CHAVIGNE), Mme FOURCADE (représentée par Mme MATHIEU-LESCLAUX), M. MAUBOULES (représenté par M. BAYSSAC), Mme FERRER (représentée par Mme FRANCCQ), Mme WEISS (représentée par Mme FRANCCQ), Mme VEILHAN (représentée par M. LALANNE), M. LESCHIUTTA (représenté par M. FRETAY), Mme BOGNARD (représentée par M. RIBETTE), M. DEFRASNE (représenté par Mme FLOUS).

Absents excusés : Mme PINTO, Mme AUCLAIR, Mme FOURCADE, M. MAUBOULES, Mme FERRER, Mme WEISS, Mme VEILHAN, M. LESCHIUTTA, Mme BOGNARD, M. DEFRASNE.

A été nommé secrétaire : Mme LOURAU

| NOMBRE DE MEMBRES |          |                           | VOTE      |            |                 |
|-------------------|----------|---------------------------|-----------|------------|-----------------|
| AFFERENTS         | PRESENTS | QUI ONT PRIS PART AU VOTE | Unanimité |            |                 |
| 33                | 23       | 33                        | Pour : 33 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |

DELIBERATION n° 2022-04-21 :

### VEGETALISATION DES COURS D'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

RAPPORTEUR : Mme FRANCCQ

Dans le cadre de sa politique de « Ville durable », la Ville de Billère pilote un projet expérimental de végétalisation de deux cours d'école (élémentaires Mairie et Lalanne). Ce projet répond à plusieurs enjeux tels que le bien-être des élèves et du personnel, la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la gestion intégrée des eaux pluviales.

Un diagnostic partagé a été réalisé, dans chaque école, par les élèves, les enseignant-e-s, et la Ville de Billère. Sur la base des préconisations des élèves, un plan d'aménagement sera défini par école d'ici la fin de l'année scolaire 2021/2022. Les travaux débuteront en juillet 2022.

Afin de co-financer ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de la gestion intégrée des eaux pluviales par la mise en œuvre de techniques alternatives et/ou de désimperméabilisation.

Le Conseil municipal, invité à délibérer,

**DECIDE** de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le montant le plus élevé possible pour ce type de projet.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216401299-20220407-2022\_04\_21-DE

Fait et délibéré à BILLERE,  
les jour, mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Jean-Yves LALANNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau